



COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 14 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 février à 14 heures 10, le Comité Technique s'est réuni à la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux, la séance est présidée par Christian GROS, Président de la CCSC.

Outre le Président, étaient présents :

En qualité de représentants des élus :

EYDOUX Maryline	Vice-Présidente, déléguée au Personnel, Monteux - Titulaire
GABERT Pierre	Vice-Président, Maire de Pernes les Fontaines - Titulaire
TERRISSE Michel	Vice-Président, Maire d'Althen des Paluds - Titulaire
LE MEUR Bernard	Vice-Président, Althen des Paluds - Suppléant
BERNAL Henri	Vice-Président, Pernes les Fontaines - Suppléant
TORT Maryse	Conseillère Communautaire, Bédarrides - Suppléante

En qualité de représentants du personnel :

DOLADILLE Valérie	Titulaire (UNSA)
DINOLFO Michel	Titulaire (UNSA)
NOUVEAU Véronique	Titulaire (UNSA)
SMITH John	Titulaire (UNSA)
MARCELIN Sébastien	Suppléant (UNSA)
MOULAN Jérôme	Suppléant (UNSA)
TOCHOU Sébastien	Suppléant (UNSA)
RENAUX Fabrice	Suppléant (UNSA)
BERNARD Daniëlle	Titulaire (CGT)
PIRES Marc	Suppléant (CGT)

Etaient absents ou excusés :

GARCIA Stéphane	Vice-Président, Sorgues – Titulaire
FERRARO Sylviane	Vice-Présidente, Sorgues – Suppléante
TORT Christian	Vice-Président, Maire de Bédarrides - Titulaire

Autres participants :

DE DAPPER Philippe	Directeur Général des Services
FAUCHER Estelle	Directrice Administration Générale
GUERINEAU Sylvie	Directrice des Ressources Humaines
COSNARD Maxime	ACE Consultants



Après avoir constaté le respect des règles de quorum, Monsieur Christian GROS débute le Comité Technique.

APPROBATION DU COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE du 12/11/2018

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des remarques.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que les représentants de l'UNSA n'étaient pas encore élus représentants du personnel à cette date.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Précise qu'elle a refusé dans un premier temps de valider et signer ce procès-verbal car elle estime qu'il n'est pas conforme aux débats sur le RIFSEEP. Ensuite elle a refusé de le signer car elle n'était plus élue. Précise que lors des débats, il avait été annoncé une concertation sur le RIFSEEP lors d'un nouveau Comité Technique qui ne s'est pas tenu. Rappelle que lors du Comité Technique du 12/11/2018, les représentants du personnel s'étaient abstenus de voter la mise en place du RIFSEEP au 1^{er} janvier 2019.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle qu'il s'agit d'un avis consultatif.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Rappelle le règlement intérieur du Comité Technique de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, article XI « Lorsqu'une question à l'ordre du jour, dont la mise en œuvre nécessite une délibération, recueille un avis défavorable unanime des représentants du personnel, cette question fait l'objet d'un réexamen et donne lieu à une nouvelle consultation du Comité Technique dans un délai compris entre huit et trente jours ».
- **Christian GROS, Président** : Demande à Madame Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines, de répondre à la question.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise qu'il n'y a pas eu d'avis défavorable car les représentants n'ont pas voté donc formulé leur avis défavorable. Le refus de voter est considéré comme une abstention.
- **Christian GROS, Président** : Rappelle qu'à l'issue du vote des nouveaux représentants du personnel, il les avait reçus pour les féliciter et les informer des dossiers en cours, notamment celui du RIFSEEP. A l'issue de cette réunion les nouveaux élus ont donné un accord de principe pour la mise en place du RIFSEEP au 01/01/2019 en attendant l'installation du nouveau bureau du CT afin de continuer les négociations.
- **John SMITH (UNSA)** : Rappelle au Président qu'il s'était engagé par écrit pour le versement de la prime d'évaluation au mois de février (pour les agents historiques et les nouveaux engagés).



- **Christian GROS, Président** : Répond par l'affirmative. Soumet au vote le compte rendu du Comité technique du 12 novembre 2018:
1 contre (CGT).
Voté à la majorité.
Précise aux représentants du personnel qu'il est tout à fait disposé à ce que les suppléants siègent lors des Comités Techniques mais rappelle qu'ils ne pourront voter que si le titulaire n'est pas présent.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle au Président que les secrétaires de séance n'ont pas été désignés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Christian GROS, demande aux représentants des élus de désigner pour cette séance un secrétaire. Madame Maryline EYDOUX se propose, et demande aux représentants du personnel à leur tour de désigner leur secrétaire adjoint, Monsieur John SMITH se propose en qualité de secrétaire adjoint pour cette séance.

PRESENTATION DES NOUVEAUX REPRESENTANTS DU PERSONNEL

- **Christian GROS, Président** : Demande à Maryline EYDOUX, Vice-Présidente de présenter les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018.
- **Maryline EYDOUX, Vice-Présidente** : Fait état des résultats des élections professionnelles :

Pour la CGT : 60 votes (1 siège)

1 -Mme Danielle BERNARD	TITULAIRE
M. Marc PIRES	SUPPLEANT

Pour l'UNSA : 126 votes (4 sièges)

1- Mme Valérie DOLADILLE	TITULAIRE
M. Sébastien MARCELIN	SUPPLEANT
2 - M. Michel DINOLFO	TITULAIRE
M. Jérôme MOULAN	SUPPLEANT
3 - Mme Véronique NOUVEAU	TITULAIRE
M. Sébastien TOCHOU	SUPPLEANT
4 - M. John SMITH	TITULAIRE
M. Fabrice RENAUX	SUPPLEANT

Les élus demandent à chacun des représentants du personnel de se présenter individuellement pour situer les affectations et les différents services représentés.



- **Christian GROS, Président** : : Informe les représentants du personnel qu'ils sont officiellement installés et leur souhaite la bienvenue.

INFORMATION SUR LE CONTRAT DE PREVOYANCE

- **Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Informe qu'il a été mandaté par la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place d'un contrat de groupe pour la prévoyance. Sa mission consiste à faire une consultation et à harmoniser les prestations de prévoyance afin que cela puisse convenir aux agents de la CCSC.
Pour ce faire, il précise les deux garanties prioritaires pour toutes les collectivités : le maintien de traitement avec le régime indemnitaire à affiner, et la rente d'invalidité. Cela pourrait donc être le support pour le futur nouveau contrat. Ensuite il pourrait y avoir d'autres garanties aux choix de l'agent comme le capital décès, la rente pour études...
Ce contrat sera destiné à tous les agents qui pourront décider d'y adhérer ou non.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande s'il est possible d'avoir un meilleur tarif si nous sommes plus nombreux.
- **Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Répond que la problématique actuelle est qu'il y a plusieurs contrats différents à la CCSC, cela sera donc plus compliqué. Affirme qu'il est impossible de trouver individuellement des taux aussi intéressants.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que la participation forfaitaire perçue à ce jour par l'ensemble des agents ayant un contrat prévoyance (labellisé ou conventionné) sera versée uniquement aux agents qui souscriront à ce contrat.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Précise que certains agents ont conservé un contrat groupe qui prévoyait deux options : avec ou sans maintien du régime indemnitaire. Elle demande s'il sera possible d'intégrer le régime indemnitaire dans le traitement.
- **Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Répond par l'affirmative et précise que le contrat fonctionnera sur une période de 6 ans qu'il sera possible de proroger d'un an.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande s'il sera possible de proposer des options.
- **Christian GROS, Président** : : Informe qu'il ne faut pas multiplier les options.
- **Michel DINOLFO (UNSA)** : Précise que l'idée serait d'avoir un même contrat et que l'agent puisse souscrire lui-même à des options.
- **Christian GROS, Président et Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Répondent par l'affirmative.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande s'il serait possible que les représentants du personnel puissent être consultés pour le choix du contrat.



- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond qu'il n'y aura pas de groupe de travail car cela n'est pas nécessaire. ACE Consultants est un cabinet spécialisé dans ce domaine et a déjà procédé à un gros travail d'analyse de l'existant.
- **Maxime COSNARD, ACE Consultants** : Précise que l'idée est de trouver une proposition qui satisfasse le maximum de personnes.
- **Christian GROS, Président** : Demande s'il faut voter.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond qu'il n'est pas nécessaire de voter. Et précise que compte tenu des disparités, il a été préconisé de partir sur le principe de la participation forfaitaire pour la prévoyance, la plus haute, soit 12 €.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Souhaiterait connaître les incidences financières.
- **Christian GROS, Président** : Informe que cela reviendrait à 144 euros/an et par agent, et précise que certains agents perçoivent déjà 12 € de participation.

QUESTIONS DIVERSES

- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Souhaite faire une demande concernant le règlement du Comité Technique. Propose de mettre en place un délai pour que les représentants du personnel puissent envoyer leurs questions. Cela pourrait être 8 jours.
- **Christian GROS, Président** : Précise qu'un accord de principe est donné pour un délai de 8 jours et que cela sera régularisé au prochain Comité Technique.

DESIGNATION DES DELEGUES AU CHSCT

- **Christian GROS, Président** : Informe que 3 délégués sont à désigner.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Souhaite connaître le calcul pour l'attribution des sièges car il y a deux syndicats.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond que le calcul est fait à la plus forte moyenne. Avec ce calcul, il y aurait 2 sièges pour l'UNSA et 1 siège pour la CGT. Il revient aux syndicats de se mettre d'accord.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Informe que l'UNSA souhaiterait qu'il soit mis en place 5 sièges comme pour le Comité Technique.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Rappelle que le nombre est fixé par délibération. Pour pouvoir le modifier il faut alors délibérer de nouveau.



- **Christian GROS, Président** : Précise que cette demande implique juste du temps. Demande que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil de Communauté. Il faudrait donc mettre 5 représentants du personnels et 5 représentants de la collectivité.
- **Marc PIRES (CGT)** : Précise qu'il y a eu une démission et que plusieurs accidents de travail sont survenus. Souhaite savoir comment il faut procéder en attendant.
- **Christian GROS, Président** : Précise que la structure existante est conservée et qu'ensuite la collectivité délibèrera pour rajouter deux représentants du personnel et des élus. Prend note des noms transmis pour les représentants du personnel, à savoir : pour l'UNSA messieurs DINOLFO et SMITH pour les titulaires et messieurs RENAUX et TOCHOU pour les suppléants ; et pour la CGT monsieur GUERRICHE en titulaire et Monsieur HERRERO en suppléant.

INFORMATION SUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DU 14 MARS 2019

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise les dossiers qui seront traités lors de la Commission Administrative Paritaire du 14 mars 2019.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Demande comment cela est décidé.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que cela est vu lors des évaluations/notations.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande pourquoi il n'y a aucune proposition pour les autres avancements de grade.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que les avancements sont vus lors de la dernière CAP de l'année.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Indique que des agents commencent à s'y intéresser et qu'il va falloir mettre en place le Compte Personnel de Formation. Précise qu'il faut délibérer pour mettre en place le CPF et qu'il est proposé deux solutions.
- **Sébastien MARCELIN (UNSA)** : Demande si lors des permanences RH, il est possible de se renseigner sur les formations.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Indique que cela est possible et que c'est pour cette raison que le service RH s'occupe de prendre les rendez-vous. Cela permet d'avoir une meilleure gestion et de venir avec des éléments de réponse. Informe que le CPF sera réservé en priorité aux personnes en reclassement ou sans formation et que nous devons définir une enveloppe.

- **Christian GROS, Président** : Précise qu'il va falloir mettre en place des critères, des priorités dans le temps.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Informe que chaque année les agents ont un nombre d'heures allouées, des compteurs.
- **Maryline EYDOUX, Vice-Présidente** : Demande combien de fois il est possible de le refuser.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond qu'il est possible de le refuser 3 fois, ensuite nous devons l'accepter.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande à combien d'heures partent les compteurs.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Souhaite apporter une précision importante. La CCSC a mis les compteurs à jour, cependant lorsque la CCSC a interpellé la CCPRO il nous a été répondu que cela n'avait pas été fait. De plus, tient à préciser que les dossiers transmis sont des copies.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA) et Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demandent s'il est possible de saisir la CCPRO avec un entête syndicat.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Répond qu'il vaut mieux faire des demandes individuelles.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande s'il serait possible d'avoir la liste des agents transférés de la CCPRO.
- **Christian GROS, Président** : Propose de remettre le CPF à l'ordre du jour du prochain Comité Technique car il est difficile aujourd'hui de fixer les montants.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que la collectivité a tout de même la demande des représentants personnel qui est d'avoir le maximum.
- **Danielle BERNARD (CGT)** : Demande dans le cas où l'enveloppe ne serait pas utilisée, si cette dernière est reportée.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Informe que si le budget n'est pas utilisé, il est perdu. Précise qu'il faut bien réfléchir aux critères, fixer un budget et faire un point en Comité Technique. Il faut également repérer les agents qui peuvent en avoir besoin. S'il y a une situation particulière il sera possible de revoir exceptionnellement en Conseil Communautaire le budget.
- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a d'autres questions ou remarques.

QUESTIONS DIVERSES

- **Christian GROS, Président** : Demande s'il y a des questions diverses.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Sollicite l'attribution de nouveaux panneaux d'affichage sur les sites techniques. Il en faudrait un par site.
- **John SMITH (UNSA)** : Sur le site de Sorgues, il y en a déjà un pour lequel il faudrait changer la serrure.
- **Estelle FAUCHER, Directrice Administration Générale** : Informe que pour le siège, le panneau d'affichage existant sera remis à jour. Nous allons voir pour les autres.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Souhaite revenir sur l'IFSE et notamment concernant les travaux salissants. Demande confirmation que les primes salissures sont bien annualisées et lissées sur l'année car les agents demandent des explications.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Souhaite revenir sur le fait que la CCSC ne souhaitait pas mettre en place au 1^{er} janvier 2019 le RIFSEEP et que la Trésorerie nous l'a imposé. Dans l'arrêté, il y a donc une IFSE et une IFSE maintien/pondération. Dans l'IFSE il y a les montants des IAT et IEMP arrondis. Dans l'IFSE maintien/pondération il y a les travaux salissants. Une moyenne par service a été faite. Il a été retenu que certains agents conducteurs d'engins ou chauffeur OM avaient une petite perte. Nous sommes en train de revoir les montants que les élus valideront.
- **Véronique NOUVEAU (UNSA)** : Demande si les syndicats pourraient être informés et pas que les secrétaires référentes.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que la collectivité a été prise de court et que le service RH a dû faire plus de 700 arrêtés.
- **Philippe DE DAPPER, Directeur Général des Services** : Informe que si des erreurs ont été faites, elles seront régularisées.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Tient à préciser qu'il n'y a en aucun cas d'erreur de 100 € car les montants sont ceux de l'année 2018. Il faut préciser aux agents que le refus de signer un arrêté n'apporte rien, car le délai de recours devant un Tribunal ne court qu'à compter de la notification, donc de la signature de l'agent qui a pris connaissance de la teneur de cet arrêté.
- **Valérie DOLADILLE (UNSA)** : Indique que les jours « enfants malade » sont décomptés de la prime annuelle. Précise que cela n'est pas logique car il s'agit d'un jour exceptionnel comme lors d'un décès, mariage par exemple.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Tient à rappeler que tous les agents n'ont pas droit à 12 jours pour enfant malade. De plus un certificat médical précisant la présence indispensable du père ou de la mère doit être fourni par l'agent. Aujourd'hui nous nous rendons compte que certains agents ont eu des jours au-delà.



- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Tient à préciser que pour un mariage c'est réel alors que pour un enfant malade non. Les médecins peuvent faire des attestations de complaisance.
- **Michel DINOLFO (UNSA)** : Indique qu'il ne faut pas oublier que pour les jours enfants malades, il faut un certificat médical.
- **Christian GROS, Président** : Précise que la collectivité peut faire des contrôles par un médecin agréé.
- **Sylvie GUERINEAU, Directrice des Ressources Humaines** : Précise que la service RH souhaite les gérer afin de pouvoir faire des vérifications avec le certificat médical. Avant cela été géré par les secrétaires référentes des CTC, c'est pour cela que le service RH reprend la main.
- **Michel DINOLFO (UNSA)** : Demande si la demande est prise en compte.
- **Pierre GABERT, Vice-Président** : Répond qu'il faut que les élus en discutent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 56.


Maryline EYDOUX

Vice-Présidente de la Communauté de Communes
Les Sorgues du Comtat



John SMITH

Représentant du Personnel


P/O Valérie TAURELLE / SOLAÏLLE

